



**VILLE DE  
POURRIÈRES**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
17 JUIN 2020**

**CONSEIL MUNICIPAL DE POURRIERES**  
**SEANCE DU 17 JUIN – 18 HEURES**

Étaient présents :

M.	Sébastien BOURLIN	Maire
M.	Régis GRANIER	1 <sup>er</sup> Adjoint
Mme	Magali PELISSIER	2 <sup>e</sup> Adjoint
M.	Christian BOUYGUES	3 <sup>e</sup> Adjoint
Mme	Diane FERNANDEZ	4 <sup>e</sup> Adjoint
M.	Frédéric PRANGER	5 <sup>e</sup> Adjoint
Mme	Anne-Marie MICHEL	6 <sup>e</sup> Adjoint
M.	Quentin LANG	7 <sup>e</sup> Adjoint
Mme	Gabrielle SILVY	8 <sup>e</sup> Adjoint
M.	Wilfred BARRY	Conseiller municipal
Mme	Marie-Christine BENOIST	Conseillère municipale
Mme	Michelle BERAUD	Conseillère municipale
M.	Patrick CHIARONI	Conseiller municipal
Mme	Nelly GRANSAGNE	Conseillère municipale
Mme	Sandrine DORMOIS	Conseillère municipale
Mme	Myriam DRIS	Conseillère municipale
Mme	Cathy SILVY	Conseillère municipale
M.	Fabrice FREIXAS	Conseiller municipal
M.	Patrick GAUTIER	Conseiller municipal
M.	Olivier MOËNARD	Conseiller municipal
Mme	Sophie NORMAND	Conseillère municipale
Mme	Muriel SUDRE	Conseillère municipale
Mme	Ninuwé DESCAMPS	Conseillère municipale
Mme	Valérie FAUBEL	Conseillère municipale
M.	David LEBAILLY	Conseiller municipal
Mme	Lucie PERDRIAT	Conseillère municipale
M.	Jean-Michel RUFFIN	Conseiller municipal

Excusés, ont donné pouvoir :

M.	Eric GAUTIER	à	M.	Quentin LANG
M.	René-Louis VILLA			

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance .....	4
Approbation du procès-verbal du 6 juin 2020.....	4
<b>1.APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU</b>	
<b>5</b>	
<b>2.APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU .....</b>	<b>5</b>
<b>3.BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU</b>	
<b>6</b>	
<b>4.APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>8</b>
<b>5.APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....</b>	<b>8</b>
<b>6.BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020.....</b>	<b>9</b>
<b>7.APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....</b>	<b>10</b>
<b>8.APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE .....</b>	<b>11</b>
<b>9.AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2020.....</b>	<b>12</b>
<b>10.VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES DE LA FISCALITE DIRECTE POUR 2020</b>	
<b>13</b>	
<b>11.BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE</b>	
<b>13</b>	
<b>12.APUREMENT DU COMPTE 1069 AU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA COMMUNE.....</b>	<b>20</b>
<b>13.INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES – ANNEE 2020</b>	
<b>21</b>	
<b>14.TRANSPORTS SCOLAIRES – AIDE AUX FAMILLES – COLLEGE/LYCEE – PARTICIPATION COMMUNALE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021</b>	
<b>21</b>	
<b>15.TRANSPORTS SCOLAIRES – AIDE AUX FAMILLES – ECOLES ELEMENTAIRES – PARTICIPATION COMMUNALE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021.....</b>	<b>22</b>
<b>16.TRANSPORTS SCOLAIRES – AIDE AUX FAMILLES –COLLEGE/LYCEE – PRISE EN CHARGE DE L'ABONNEMENT COMBINE 2020-2021 .....</b>	<b>22</b>
<b>17.DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME RELEVANT DE L'ARTICLE L.422-7 DU CODE DE L'URBANISME.....</b>	<b>23</b>

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
POURRIERES**  
**Séance du mercredi 17 juin 2020**

La séance est ouverte à 18 h 20  
sous la présidence de M. Sébastien Bourlin,  
maire de Pourrières,  
conseiller départemental du Var,  
vice-président de la communauté d'agglomération Provence Verte

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, bonsoir. Je déclare la séance du conseil municipal du 17 juin 2020 ouverte.

Sont absents et excusés :

- Éric Gautier qui a donné procuration à Quentin Lang,
- René-Louis Villa qui m'a donné procuration.

Les autres membres du conseil municipal sont présents. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

**Désignation du secrétaire de séance**

Avant de commencer cette séance, qui sera assez fournie en termes de délibérations, au nombre de 18, il nous faut désigner un secrétaire de séance. Muriel Sudre est venue me voir pour me faire savoir qu'elle adorerait être secrétaire de séance pour la présentation du budget. Y a-t-il des objections ? *(Pas d'objections.)*

Muriel, tu vois que tu étais la bonne personne. En réalité, elle n'a rien demandé.

**Approbation du procès-verbal du 6 juin 2020**

Avant d'aborder l'ordre du jour, y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente ? *(Pas de remarques.)*

Je le considère donc comme adopté.

***Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2020, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

## **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**M. MOENARD.**- Si vous le permettez, je vais modifier l'ordre de présentation des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets pour l'eau, pour l'assainissement et pour la commune. Je commence par le compte de gestion du trésorier pour le budget annexe de l'eau.

Je vous donne les principales masses budgétaires : en investissement, 96 941 euros de recettes pour 127 283 euros de dépenses, ce qui a provoqué un déficit de 30 342 euros ; en fonctionnement, des recettes de l'ordre de 626 558 euros pour des dépenses nettes de 607 632 euros, soit un excédent de 18 926 euros.

À ces résultats, il faut ajouter, en investissement, les 72 710 euros de résultat de clôture de l'année précédente et, en fonctionnement, un excédent de 3 498 euros, ce qui donne un résultat de clôture pour 2019, en investissement, de 42 368 euros et, en fonctionnement, de 22 424 euros, soit un total de 64 793 euros.

Nous reparlerons de ces résultats au niveau du budget principal pour les intégrations.

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations sur ce compte de gestion 2019 ? (*Pas d'observations.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

## **2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**M. MOENARD.**- Également, je vais me contenter de vous donner les grandes masses. On retrouve, en dépenses de fonctionnement, les 607 632 euros qui se composent principalement :

-des charges à caractère général pour 404 654 euros, constituées essentiellement des dépenses liées à nos prestataires ;

-des charges de personnel pour 55 000 euros ;

-des redevances pollution que nous payons à l'Agence de l'eau pour également 55 000 euros ;

-des dépenses d'ordre qui correspondent aux dotations aux amortissements pour 76 835 euros. Ce sont des dépenses de fonctionnement, et on retrouvera la même somme en recettes d'investissement ;

-des charges financières pour environ 16 000 euros ; ce sont les intérêts de la dette.

En recettes de fonctionnement, on retrouve les 630 056 euros qui sont constitués des 626 558 euros du résultat d'exploitation et qui comportent les ventes et l'excédent de fonctionnement de 18 926 euros.

En section d'investissement, les dépenses de 127 283 euros sont constituées des emprunts pour 83 000 euros et des immobilisations incorporelles pour 27 000 euros. Je n'entre pas dans le détail.

En recettes d'investissement, on retrouve le résultat reporté de 2018 pour 72 000 euros, plus toutes les dépenses effectuées qui s'élèvent à 96 941 euros, ce qui donne une recette totale de 169 652 euros.

Avez-vous des questions sur ces éléments financiers ? *(Pas de question)*

Pour le compte administratif, la forme veut que M. le Maire assiste aux débats pour répondre aux éventuelles questions, mais qu'il quitte la séance au moment du vote.

*(Sortie de M. le Maire.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

*(Retour de M. le Maire.)*

### **3. BUDGET PRIMITIF 2020 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU**

**M. MOENARD.**- Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 926 000 euros et en section d'investissement à 95 500 euros.

Parmi les principaux postes de dépenses de la section de fonctionnement :

- les charges à caractère général pour 674 000 euros, qui sont constituées principalement de l'achat d'eau pour 200 000 euros et du contrat de notre prestataire pour 372 000 euros ;
- les charges de personnel pour 142 000 euros. On note une légère augmentation compte tenu de la montée en puissance du service ;
- les charges exceptionnelles pour 20 000 euros, qui correspondent aux annulations de titres sur l'exercice antérieur, pour les personnes qui ont une dette mais qui ne payent pas l'eau.

Les recettes, équilibrées à hauteur de 926 000 euros, sont constituées principalement des ventes de produits, à savoir de l'eau.

Sur ce budget pour l'assainissement, étant donné que la compétence a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier à l'agglomération, la comptabilité est suivie chez nous, mais les factures sont envoyées à l'agglomération qui les paye et qui nous rembourse l'équivalent en recettes.

En investissement, le budget est équilibré à 95 000 euros. Les dépenses sont principalement constituées :

- des acquisitions de logiciels dans le budget informatique pour les services ;

des travaux sur les canalisations de la commune qui reprennent les orientations du schéma directeur eau potable.

- En recettes, on retrouve les remboursements liés à ces investissements.

Le budget en général (fonctionnement plus investissement) est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant d'un peu plus de 1 million d'euros.

Avez-vous des questions ?

**M. RUFFIN**.- À l'époque, le cabinet d'études nous avait fait un panel des embauches qui devaient être nécessaires pour la régie des eaux et de l'assainissement. J'avais compris que l'on allait embaucher deux personnes supplémentaires.

**M. MOENARD**.- Compte tenu des modalités dans lesquelles ce transfert de compétence s'est effectué, un peu à retardement et avec une certaine impréparation, le travail monte progressivement en charge. La vision qui avait pu être donnée au départ était a minima, mais, comparativement à des communes de 5 000 habitants, le nombre de personnes nécessaires pour rendre un service public efficient ne repose pas uniquement sur le personnel technique de l'eau et de l'assainissement, mais également sur des prestations de suivi de marché public, de préparation de budget. Il y a donc effectivement des équivalents temps plein qui montent en puissance.

**M. RUFFIN**.- Je pense que l'estimation du cabinet d'études était largement sous-dimensionnée. Si deux personnes supplémentaires sont appelées à plein temps, une augmentation de 12 000 euros dans le budget ne me paraît pas suffisante.

**M. LE MAIRE**.- Pour le premier exercice de fonctionnement de la régie de l'eau en 2019, deux équivalents temps plein étaient affectés au service, avec une partie technique et une partie clientèle et administrative. Au fil du temps, il s'est avéré que le nombre d'équivalents temps plein permettant de faire fonctionner la régie de manière normale n'était pas de deux, mais de quatre : deux au niveau technique, et deux au niveau administratif et clientèle. Une seule embauche a été faite, à mi-temps sur la poste et à mi-temps sur la régie, à compter du 1<sup>er</sup> novembre.

En effet, il y avait une sous-estimation de la part du bureau d'études. Néanmoins, lorsque l'on regarde les résultats de la régie en termes de recettes et de dépenses, on s'aperçoit que, en ayant baissé le prix de l'eau au mètre cube de 10 % la première année et de 3 % supplémentaires pour l'exercice 2020, on a tout de même un bon équilibre des comptes, malgré le fait que l'on arrive, en termes de plan de charge de travail, à quatre équivalents temps plein. Cela justifie les 142 000 euros du budget.

**M. RUFFIN**.- Mon propos n'était pas de remettre en cause l'effectif nécessaire, mais l'étude.

**M. MOENARD**.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Pas de questions.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

#### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**M. MOENARD.**- La section d'investissement fait apparaître des recettes de l'ordre de 247 945 euros pour des dépenses élevées à 471 987 euros, soit un déficit de 224 000 euros. En fonctionnement, les recettes sont de l'ordre de 677 767 euros pour des dépenses de 355 949 euros, soit un excédent de 321 817 euros.

À ces résultats de 2019, il faut rattacher les résultats de 2018 : en investissement, 46 419 euros et, en fonctionnement, 2 168 euros d'excédent, ce qui donne en résultat de clôture de l'exercice 2019 un déficit de 177 621 euros en investissement et un excédent de 323 986 euros en fonctionnement, soit un résultat cumulé positif de 146 364 euros.

Avez-vous des questions à ce stade ? *(Pas de questions.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

#### **5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**M. MOENARD.**- On retrouve les mêmes chiffres à l'euro près. Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 355 949 euros, constituées principalement de la sous-traitance pour les charges à caractère général (les frais liés à nos prestataires). On retrouve les charges de personnel de l'ordre de 27 000 euros.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 679 935 euros, constituées de tous les chapitres que vous avez sous les yeux pour 677 767 euros, auxquels il faut ajouter le résultat de fonctionnement de l'année 2018 pour 2 168 euros.

Cela donne un résultat cumulé de 323 986 euros.

En investissement, les dépenses, de l'ordre de 471 987 euros, sont constituées principalement par les emprunts et dettes pour 188 000 euros.

Les recettes d'investissement, de plus de 294 000 euros, sont constituées par le solde d'exécution reporté et les opérations d'ordre pour 144 000 euros, plus l'emprunt de 150 000 euros. Cela amène un déficit 2019 de 224 000 euros. Ajouté à l'excédent de clôture 2018 de 46 000 euros, le déficit est ramené à 177 621 euros.



Le résultat compacté, fonctionnement et investissement, résultat de 2018 plus résultat de 2019, fait apparaître un excédent de plus de 146 000 euros.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

(*Sortie de M. le Maire.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

(*Retour de M. le Maire.*)

## **6. BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020**

**M. MOENARD.**- Le budget s'équilibre en fonctionnement à plus de 376 000 euros et en investissement à 133 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges à caractère général pour 298 000 euros, la somme la plus importante étant le contrat avec les prestataires pour 274 000 euros. À cela, on ajoute également les charges de personnel qui augmentent, la ventilation étant plus importante sur l'eau que sur l'assainissement, ainsi que les atténuations de produits à l'Agence de l'eau, et les charges exceptionnelles qui sont les intérêts de retard que la commune a dû payer sur le marché qui a souffert de quelque retard.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les ventes des produits (les prestations délivrées dans le cadre du service) à hauteur de 376 000 euros.

En dépenses d'investissement, 133 000 euros correspondent aux frais liés au schéma directeur d'assainissement, principalement les réparations de regards et de tampons pour 125 000 euros.

En recettes, il s'agit des remboursements versés par la CAPV.

Cela nous donne un budget prévisionnel pour 2020, fonctionnement plus investissement, équilibré cumulé à 509 480 euros.

Avez-vous des questions ?

**Mme DESCAMPS.**- Concernant les nouveaux logements qui pourraient être raccordés à l'assainissement collectif, a-t-on une prévision sur les six prochaines années ? Cela me semble une question importante pour les Pourriérois. Nous avons maintenant une STEP qui est en mesure d'accueillir plus de personnes raccordées. C'est un budget pour la commune, c'est indéniable, mais j'aimerais savoir s'il y a un schéma directeur pour le mandat.

**M. LE MAIRE.**- Le schéma directeur de l'assainissement collectif a été approuvé lors de la précédente mandature, avec un état des lieux complet et ce que l'on appelle un plan d'action. Celui-ci se déclinait en cinq actions. La première action était justement la construction de la nouvelle station d'épuration de 7 500 équivalents-habitants. La deuxième action était la reprise des collecteurs principaux, en l'occurrence la RD23, qui a été réalisée.

La troisième action était de mettre fin, sur l'ensemble du secteur ouest de la commune, à l'arrivée des eaux parasites pluviales qui entrent dans les tampons d'égout et qui mettent en surcharge hydraulique la station lors des pluies et des orages. C'est à ce titre que le montant de 125 000 euros est inscrit dans le cadre du budget qui vous a été présenté, pour permettre de reprendre l'ensemble de ces regards. Ensuite, il y avait deux actions complémentaires.

Dans le cadre du schéma directeur, était affiché le plan prévisionnel d'extension des réseaux. Il s'avère que le nombre de kilomètres de réseau à étendre est très faible. Il ne couvrira que le secteur des Senioriales. Sur l'autre secteur (chemin de la Halte, chemin des Prés), il n'y a pas d'extension prévue à l'heure actuelle qui irait au-delà de ce que l'on appelle la première couronne de centre-ville hors Senioriales.

Le nombre de raccordements en deuxième couronne est donc égal à zéro. Les personnes resteront en assainissement non collectif (fosse) et « subiront » les contrôles périodiques tous les quatre ans pour leur propre fonctionnement. En revanche, du fait qu'un schéma directeur d'assainissement a été approuvé, des zones sont identifiées en assainissement collectif ou le seront, et d'autres ne le seront pas. Cela donne la possibilité à celles et ceux qui dans les dix ans ne seront ni raccordables ni raccordés de bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau dans le cadre de la réhabilitation de leur assainissement non collectif, aussi bien sur la partie étude que sur la partie travaux, à travers notre agglomération qui en a dorénavant la compétence.

**M. MOENARD.**- S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

## **7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**M. MOENARD.**- Le budget est arrêté aux montants suivants :

- en investissement, plus de 2 millions d'euros de recettes pour des dépenses de 2 300 000 euros, ce qui génère un déficit de 241 000 euros ;
- en section de fonctionnement, les recettes nettes sont de 5 370 000 euros pour des dépenses nettes de 5 334 000 euros, ce qui génère un excédent de 36 000 euros.

- En investissement, on déduit de ces sommes le résultat 2018 négatif de 47 000 euros et, en fonctionnement, on ajoute le résultat 2018 de 562 000 euros dont on a retranché la part affectée à l'investissement pour combler le déficit de l'ordre de 49 000 euros.

Cela donne un résultat de clôture 2019 négatif de 288 000 euros pour l'investissement et positif de 549 000 euros pour le fonctionnement, et un résultat global positif de 260 000 euros.

Avez-vous des questions à ce stade ? *(Pas de question)*

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée par 22 pour - 5 abstentions (Mmes Descamps, Faubel, Perdriat, MM. Lebailly et Ruffin) - 0 contre***

Merci.

## **8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

**M. MOENARD**.- Le résultat de l'exercice 2019 est de 36 000 euros, auxquels il convient d'ajouter le résultat reporté de 2018 pour plus de 500 000 euros, ce qui donne un résultat cumulé de 549 000 euros.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à plus de 2 346 000 euros, constituées de dépenses réelles pour 2 183 000 euros et de dépenses d'ordre pour 163 000 euros. Il faudra en retrancher les 47 000 euros du déficit de l'exercice précédent. On retrouve le remboursement du capital des emprunts pour 400 000 euros, ainsi que les dépenses et les acquisitions corporelles et incorporelles nécessaires pour les services.

Les recettes d'investissement, pour 2 058 000 euros, sont constituées de plus de 1 500 000 euros de recettes réelles et de 557 000 euros de recettes d'ordre. Les recettes réelles sont les dotations, les subventions et les emprunts effectués en 2019 pour un montant de 940 000 euros.

Le résultat de l'exercice 2019 en investissement est négatif de 241 000 euros. On y ajoute le résultat également déficitaire de 2018, et la part affectée à l'investissement venant du fonctionnement, ce qui amène un déficit de 288 000 euros.

On vous rappelle également les restes à réaliser en investissement pour 1 700 000 euros en dépenses et pour plus de 2 millions d'euros en recettes. Vous avez sous les yeux la liste des restes à réaliser en recettes. Le solde des restes à réaliser est de 346 000 euros, et le résultat global d'investissement atteint plus de 58 000 euros.

**M. DUTHOY**.- Les restes à réaliser sont importants, car on va les retrouver dans le budget. Ce sont des engagements, des bons de commande ou des prestations qui n'ont pas été réalisés en fin d'année, ou des subventions que nous n'avons pas encore perçues, que nous sommes obligés de comptabiliser dans le compte administratif.

**M. MOENARD.**- Le compte administratif de la commune présente un résultat définitif positif de 607 000 euros.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

(*Sortie de M. le Maire.*)

Nous pouvons procéder au vote pour le compte administratif 2019 de la commune.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée par 22 pour -  
5 abstentions (Mmes Descamps, Faubel, Perdriat, MM. Lebailly et  
Ruffin) - 0 contre***

Je vous remercie.

(*Retour de M. le Maire.*)

## **9. AFFECTATION DU RESULTAT 2019 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2020**

**M. MOENARD.**- Cette délibération présente la particularité suivante : nous vous proposons de prendre en compte les résultats de clôture des comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement sans les restes à réaliser. Ce sont les chiffres évoqués précédemment.

L'excédent de fonctionnement 2018 a été reporté pour 518 000 euros. Le résultat 2019 en section d'investissement est négatif à 495 000 euros. Le résultat reporté d'investissement 2018 est positif à 71 000 euros. Le solde des restes à réaliser est positif à 346 000 euros. Le solde négatif de la section d'investissement pour 423 000 euros est en fait le résultat reporté de 2018 moins le résultat d'investissement de 2019. On y ajoute les 346 000 euros du solde des restes à réaliser. Cela donne un besoin de financement de 76 911 euros.

C'est cette somme qu'il faut chercher à financer et que nous prenons dans les 895 000 euros du résultat de clôture 2019 de fonctionnement des budgets de la commune, de l'assainissement et de l'eau. Nous avons donc en affectation au 1068 la somme de 76 000 euros et en report de fonctionnement au R002 la somme de 818 000 euros.

**M. DUTHOY.**- C'est une délibération comptable. On reprend tous les excédents en investissement ou en fonctionnement. Cette année, nous avons repris les excédents de fonctionnement de l'eau et de l'assainissement. Habituellement, c'est uniquement le budget de la commune. Avec ces résultats, il arrive bien souvent que l'on ait un besoin de financement, que l'on est obligé de retranscrire dans le budget en section de recettes d'investissement.

On retrouvera ce montant de 76 953 euros en recettes en investissement dans le budget, et en fonctionnement on part avec une recette de 818 749 euros si l'on fait le cumul de tous les budgets. Une partie de ces 818 000 euros pourra être basculée de la section de fonctionnement en investissement pour équilibrer les deux sections des

budgets. En règle générale, on a plus de mal à équilibrer la section investissement. Au lieu de ne le faire que par l'emprunt, on prend une partie du fonctionnement pour rehausser les recettes d'investissement.

Cela a été contrôlé par le comptable du Trésor public qui notre trésorier. C'est lui qui nous donne la trame des chiffres pour qu'il n'y ait pas de problèmes.

**M. MOENARD.**- La mécanique est la même chaque année lorsque l'on vote les comptes administratifs et que l'on doit affecter un résultat positif ou négatif au budget suivant, avec l'obligation de trouver un financement pour les déficits éventuels en investissement et en restes à réaliser d'investissement. Le principe est de prendre sur le solde positif de la section de fonctionnement.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote de la délibération relative à l'affectation du résultat 2019 au budget principal 2020.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée par 22 pour -  
5 abstentions (Mmes Descamps, Faubel, Perdriat, MM. Lebailly et  
Ruffin) - 0 contre***

Je vous remercie.

## **10. VOTE DES TAUX DES DEUX TAXES DE LA FISCALITE DIRECTE POUR 2020**

**M. MOENARD.**- Le budget a été travaillé avec un produit fiscal attendu, d'abord estimé puis notifié par la Trésorerie au travers de l'état 1259. La nouveauté est que nous votons deux taxes, le foncier bâti et le foncier non bâti, mais que nous percevons bien la compensation de la taxe d'habitation, et on a vu apparaître ce produit sur l'état 1259.

S'agissant du foncier bâti et du foncier non bâti, les taux sont inchangés depuis 1995. Avant 1995, le foncier bâti était à 26,97 % ; il est depuis 1995 à 28,97 %. Le foncier non bâti était à 95,03 % ; depuis 1995, il est à 102,07 %. Nous proposons de maintenir ces taux, avec un produit attendu de 1 800 000 euros, auquel il faut ajouter le reversement de la taxe d'habitation.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

## **11. BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE**

**M. MOENARD.**- Le budget principal s'équilibre en fonctionnement à 6 200 000 euros et en investissement à 5 300 000 euros.

En dépenses de fonctionnement, on retrouve le gros chapitre des charges à caractère général pour 1 400 000 euros. Sur ce chapitre, on peut noter une augmentation de la pharmacie et des produits d'entretien, liée à la période de crise sanitaire que nous venons de subir.

On peut noter également une baisse des dépenses liées à la cantine, puisque ce service était fermé ou que les prestations n'ont pas été assurées avec la même importance.

Pour les locations, on note une légère augmentation qui correspond à la prévision d'achat de deux véhicules pour les services, et leur corollaire est que les postes liés à l'entretien du matériel roulant, à la réparation, à la maintenance et aux assurances augmentent légèrement.

Le poste « transports collectifs » diminue, puisque les sorties scolaires n'ont pas eu lieu, passant de 10 000 à 6 000 euros.

S'agissant du chapitre 12 « dépenses de personnel », elles sont relativement stables, si l'on tient compte du traditionnel effet GVT (glissement, vieillesse, technicité), c'est-à-dire de l'ancienneté des agents, de l'augmentation des primes et des cotisations.

Le chapitre 14 « atténuations de produits » correspond principalement au versement de l'attribution de compensation à la CAPV à la suite du transfert de compétence GEMAPI.

Au chapitre 23, on retrouve notre versement à la section de fonctionnement qui augmente par rapport à 2019 (537 000 euros au lieu de 347 000 euros).

Le reste correspond aux charges courantes, qui diminuent, puisque nous n'avons plus les subventions exceptionnelles aux budgets de l'eau et de l'assainissement pour leur démarrage.

Les charges financières augmentent du montant de l'emprunt contracté précédemment que l'on paye les années suivantes. Les charges exceptionnelles correspondent aux annulations de titres sur l'exercice antérieur.

Les recettes de fonctionnement sont du même montant : 6 200 000 euros. On y trouve :

- le résultat reporté pour 818 000 euros ;
- le remboursement du personnel (ce sont les versements effectués par les assureurs pour les maladies) ;
- les travaux en régie au 042 ;
- la vente de produits.

C'est également le remboursement du personnel des budgets qui sont impactés sur l'eau et l'assainissement, puisque ce sont des personnels municipaux que la commune rémunère, mais qui travaillent pour les budgets eau et assainissement, et il y a un reversement des rémunérations.

Au chapitre 73 des recettes de fonctionnement, on retrouve les produits fiscaux (taxes et impôts).

**M. DUTHOY.**- En recettes, on est toujours prudent. On ne surestime jamais les recettes. On inscrit les sommes déjà perçues, par exemple, la taxe sur les terrains devenus constructibles. En revanche, les taxes d'habitation sont estimées, on inscrit le montant de l'année précédente, mais on ne gonfle pas. C'est ce que l'on appelle la sincérité des comptes.

**M. LE MAIRE.**- Pour la taxe sur les terrains devenus constructibles, nous avons pris en compte le montant déjà encaissé. Dans l'hypothèse où il y aurait depuis le début de l'année des ventes de terrain (certaines sont en cours), nous toucherons des recettes complémentaires. Je vous rappelle que 6,67 % du montant du prix de vente du terrain revient à la commune. Le montant réel sera forcément supérieur au montant présenté dans le cadre du budget.

Nous avons un doute sur la DMTO, ce sont les droits de mutation que l'on paie chez le notaire. Sur le principe, ils reviennent aux départements qui les répartissent avec des critères précis pour les communes de moins de 5 000 habitants. Dès lors que la commune dépasse 5 000 habitants, ce qui est le cas aujourd'hui de Pourrières, on n'appartient plus à ce que l'on appelle une péréquation départementale, mais on touche en direct les sommes perçues par les notaires sur les ventes réalisées dans la commune.

Nous avons été extrêmement prudents. Néanmoins, dans la commune, le marché immobilier a gardé, malgré la crise que nous avons subie et que nous subissons, une dynamique qui nous permet d'espérer des montants de DMTO conformes à ce que nous avons touché de l'année dernière. Nous avons cependant été très pessimistes en prenant en compte le réalisé de l'année précédente.

**M. MOENARD.**- Merci pour ces précisions. Je poursuis sur les recettes de fonctionnement. Pour les subventions notifiées (chapitre 74), on inscrit les sommes qui ont été adressées à la commune de manière précise et certaine.

**M. DUTHOY.**- Les dotations sont publiées au *Journal officiel*. Ce sont exactement les mêmes montants pour la DGF (dotation globale de fonctionnement versée par l'État), la DNP (dotation nationale de péréquation) et la dotation de solidarité rurale.

**M. MOENARD.**- Le chapitre 75 correspond aux produits comme les loyers, le remboursement de la cantine par le syndicat intercommunal du Haut de l'Arc pour les mercredis et les vacances scolaires.

En investissement, vous avez sous les yeux les restes à réaliser pour 1 700 000 euros en dépenses, avec la liste que je vous laisse lire. À ces restes à réaliser, s'ajoutent les dépenses d'investissement nouvelles.

Quelques chiffres importants dans la section d'investissement :

- le remboursement du capital des emprunts pour 400 000 euros ;
- les reprises d'amortissement pour 165 000 euros ;

- les immobilisations incorporelles (par exemple, les frais liés aux procédures d'urbanisme, les études sur les eaux dégradées, les logiciels pour les services) ;
- les nouvelles propositions de travaux, ce que l'on appelle les immobilisations corporelles, achats ou travaux, au chapitre 21 et au chapitre 23.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 300 000 euros. Le reste à réaliser est de l'ordre de 2 millions d'euros. Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 537 000 euros nous permet d'équilibrer ce budget. On trouve les subventions demandées à nos partenaires habituels, le remboursement du FCTVA, l'excédent capitalisé.

**M. DUTHOY**.- Ce sont des montants inscrits que j'ai perçus. Autant les inscrire tout de suite, cela nous permet, au lieu de prendre des emprunts assez hauts, de réduire la ligne d'équilibre.

**M. MOENARD**.- Les amortissements des biens sont inscrits en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement pour la même somme. En dépenses, également, on inscrit un emprunt d'équilibre à hauteur de 1 462 000 euros.

Le budget est pour l'année 2020, mais, d'une part, cette année est bien entamée et, d'autre part, l'activité a été réduite pendant deux ou trois mois. L'objectif affiché est de 6 millions d'euros en fonctionnement et 5 millions d'euros en investissement, mais nous verrons quel sera le résultat en fin d'année.

Avez-vous des questions ?

**Mme DESCAMPS**.- Ma question concerne le fonctionnement et le Covid-19. Je vois que l'on a 27 000 euros pour les masques et produits pharmaceutiques. Je trouve ce montant un peu élevé. J'avais cru comprendre que les masques en tissu avaient été payés par l'agglomération.

**M. DUTHOY**.- Nous en avons fait l'acquisition par des prestataires autres que l'agglomération.

**M. LE MAIRE**.- Il y a eu deux types d'achats de masques. D'une part, des masques chirurgicaux ont été achetés via l'Association des maires de France par le relais de l'Association des maires du Var ; nous les payons à l'Association des maires du Var et à la région. D'autre part, l'agglomération a fourni à chacune des communes de son territoire un masque en tissu par personne. La commune elle-même a acquis 22 000 masques en tissu et en a distribué deux à chaque foyer.

Par ailleurs, nous avons constitué un stock de masques en tissu, qui ont une durée de vie assez longue, ce qui permettrait, dans l'hypothèse d'un rebond – ce que personne n'espère –, de réagir immédiatement auprès de la population pour fournir des masques en tissu. Nous avons ajouté à cela un stock de masques chirurgicaux à disposition des professions médicales et paramédicales ainsi que des commerces qui en font la demande pour leur en fournir dès lors qu'ils ne parviennent pas à se faire livrer rapidement.

Voilà la stratégie municipale : compléter la stratégie de l'agglomération, et conserver des stocks pour faire face à l'avenir.



**Mme DESCAMPS.**- Effectivement, on avait dit qu'il devait y avoir un stock de masques en tissu ou chirurgicaux. En cas de rebond, nous serons préparés.

**M. LE MAIRE.**- Nous avons près de 12 000 masques en tissu d'avance et plus de 2 500 masques chirurgicaux qui pourront être mis à disposition si nécessaire.

**Mme DESCAMPS.**- Concernant les classes transplantées, 12 840 euros ne vont pas bénéficier à nos écoles. Serait-il possible de les reporter pour l'année prochaine, pour en faire bénéficier nos enfants en plus de ce qu'ils vont percevoir pour leurs voyages de l'année 2020-2021 ?

**M. LE MAIRE.**- Nous avons voté en début d'année civile, au dernier conseil, pour les classes transplantées, un montant assez important qui dépassait 12 000 euros. Nous n'avons conservé dans ce compte que 6 000 euros. Dans l'hypothèse où les classes transplantées viendraient à être décalées en classes automnales, si nécessaire, nous serions amenés en conseil municipal à délibérer sur le montant complémentaire que nous devrions leur affecter si par extraordinaire les enfants pouvaient repartir. Il y a un montant d'ores et déjà prévu.

Il en est de même pour les sorties scolaires. Si cela devait être exponentiel – et je le souhaite, comme chacune et chacun d'entre nous –, nous saurions réagir dans un premier temps et faire un ajustement en fin d'année pour servir toutes les écoles et les enseignants qui auraient des projets à réaliser.

**Mme PERDRIAT.**- On a récupéré la DSP de la régie des eaux dans le but d'augmenter la qualité et de réduire les investissements. Je me pose la question suivante : pourquoi ne ferait-on pas la même chose quant à la DSP de l'ALSH, du périscolaire ainsi que de la cantine ? On sait bien qu'un prestataire de services, aussi bon soit-il, doit faire des bénéfices, et il le gagne sur la qualité des produits et du service.

**M. LE MAIRE.**- En effet, nous avons repris, à la fin des délégations de service public de l'eau et de l'assainissement, les services en régie, et cela fonctionne. Je vous remercie de le constater.

S'agissant du périscolaire, je voudrais vous rappeler que cela fonctionne en régie. Nous avons mis fin aux délégations de service. Nous fonctionnons en régie avec notre personnel municipal, et avec également le syndicat intercommunal du Haut de l'Arc auquel nous appartenons et qui a compétence en la matière. Aujourd'hui, il n'y a plus de partenaire privé. Ce sont uniquement la commune et le syndicat du Haut de l'Arc qui gèrent de manière publique l'activité périscolaire.

Nous sommes dans l'exercice d'une compétence qu'a le syndicat intercommunal du Haut de l'Arc, et non plus dans des prestations de type DSP qui, comme vous le savez, permettent aux opérateurs de faire des marges. Aujourd'hui, il n'y a plus de marges. Le syndicat intercommunal du Haut de l'Arc nous répercute simplement le coût global du service dans la comptabilité analytique au centime près pour pouvoir exercer la compétence.

À titre d'exemple, sur les deux dernières années civiles, on s'aperçoit que c'est près de 200 000 euros qui ont été économisés entre le montant total que l'on consacrait à cette compétence et le montant total que l'on paie aujourd'hui au syndicat, avec une

prestation supérieure à celle qui était fournie auparavant, ce que les familles reconnaissent.

Il n'y a plus d'opérateurs privés entre nous, il n'y a que des opérateurs publics qui exercent conjointement la compétence.

**Mme PERDRIAT.**- En ce qui concerne la cantine, on reste sur une DSP ?

**M. LE MAIRE.**- Pour les cantines, nous sommes dans le cadre d'un marché public classique. Il n'y a pas de délégation de service public. Il nous appartiendra de réfléchir à un autre mode opératoire. Cela fait partie des projets que nous avons et sur lesquels les commissions seront amenées à travailler. Plus nous avons d'indépendance et plus c'est public, plus cela nous arrange. Je pense que c'est un souci que nous partageons.

**Mme FAUBEL.**- J'ai une question sur le complexe sportif. Quand ce projet a été demandé, avez-vous budgété ou fait effectuer une étude sur un programme ancien qui reprendrait la structure existante par rapport à un programme neuf ?

Ma deuxième question est la suivante : quel est le budget pour réaliser ce complexe sportif ?

**M. LE MAIRE.**- Pour le complexe, naturellement, l'étude des bâtiments anciens, qu'il s'agisse du foyer sportif ou des vestiaires du stade, a été menée sur le fait qu'ils n'étaient plus utilisables ni aux normes et comportaient des matériaux qui ne devaient pas être réutilisés. L'idée est de casser ces deux bâtiments et de construire en lieu et place un bâtiment qui prenne l'ensemble de l'emprise foncière. L'étude a été menée, et sa conclusion est que ces bâtiments n'étaient pas réutilisables avec un bâtiment au milieu pour les joindre, et qu'il valait mieux les détruire pour reconstruire une armature globale sur l'ensemble de l'emprise foncière.

Aujourd'hui, des subventions ont été octroyées par le département du Var à hauteur de 450 000 euros. Nous avons également des subventions de l'État dans le cadre de ce que l'on appelle le contrat de ruralité qui a été signé par l'agglomération Provence Verte, dont un des montants figure dans le budget qui vous a été présenté et nous a été notifié très récemment en élément complémentaire de 172 733 euros. Nous avons également pu mobiliser, dans le cadre de ce projet, une subvention de l'agglomération Provence Verte de 200 000 euros, et nous avons pu profiter l'année dernière d'une subvention dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire de 200 000 euros. Cela nous fait un taux de financement de l'opération, pour construire du neuf en lieu et place de l'ancien, de presque 80 % à l'heure actuelle.

**M. LEBAILLY.**- Mais on n'améliore pas le côté sportif de la chose. Ce qui existe actuellement sera réutilisable dans le futur, mais on n'amène pas des perspectives d'avenir en ce qui concerne plus de sports à Pourrières.

**M. LE MAIRE.**- On détruit les deux bâtiments, à savoir la buvette et les vestiaires du stade et le foyer sportif. En lieu et place, on construit une grande salle de 350 mètres carrés et une autre salle de 106 mètres carrés pour la pratique des autres activités sportives. Dans la grande salle, on pourra faire du sport à titre de loisir, pas à titre de compétition.

**M. LEBAILLY**.- C'est un concept.

**M. LE MAIRE**.- Le concept est de fournir aux enfants des écoles et à nos associations un lieu de loisirs. L'objectif n'était pas de construire un gymnase comme il y en a au collège Lei Garrus, au collège Matisse, au lycée Janetti ou à Trets. L'idée est de fournir un équipement de proximité pour la vie associative et les scolaires. Néanmoins, on pourra y faire à titre de loisir du mini-foot, du basket, du tennis, du volley, du badminton, de l'escalade.

**M. LEBAILLY**.- Le basket, ce n'est pas possible.

**M. LE MAIRE**.- On ne parle pas de compétition, on parle de loisir. C'est du basket qui n'a pas les reculs nécessaires par rapport à ce qu'exigent les compétitions, mais les dimensions du terrain existeront.

**Mme FAUBEL**.- À combien estimez-vous le budget final pour ce complexe sportif ?

**M. LE MAIRE**.- Pour ne pas me tromper, je dirais 2 600 000 euros, mais j'espère que nous nous en sortirons à 2 450 000 euros.

**M. RUFFIN**.- N'aurait-il pas été de bon ton de faire une étude pour prospecter un autre emplacement que celui qui est toujours en plein centre du village et qui crée des nuisances pour les habitations à proximité ? N'y avait-il pas un autre moyen de penser ce projet, qui aurait peut-être coûté plus cher mais qui aurait pu être financé par d'autres méthodes, par exemple la vente de terrains au milieu du village ? Le potentiel doit être assez important. Pourquoi faire quelque chose au même endroit ? Aujourd'hui, toutes les communes qui grandissent enlèvent les terrains de sport qui se trouvent au milieu du village et les font à des endroits plus grands, où l'on peut avoir de la place pour se garer lorsqu'il y a des compétitions ou des matchs de foot. C'est une question de fond que j'aurais aimé voir aborder avant de critiquer ou pas un projet, sa taille, etc.

**M. LE MAIRE**.- La question s'est posée il y a une dizaine d'années de vendre les terrains où se trouve le stade pour construire des immeubles d'habitation et pour acheter des terrains afin d'y construire un nouveau complexe sportif. Je vous rappelle que la commune n'est propriétaire de rien. Il aurait donc fallu acquérir un terrain. Ce ce n'était pas du tout l'objectif municipal à l'époque.

Par ailleurs, ce qui a guidé notre réflexion sur un équipement de proximité est que nous avons une zone AUE de 11 hectares entre le chemin des Prés et la route de Trets, qui est toujours réservée au nom du département pour recevoir un jour un collège. Dans le cadre d'un collège qui occuperait environ 5 hectares, serait construit un véritable gymnase aux normes des compétitions, utilisable sous le principe de conventions par la collectivité qui le reçoit au bénéfice de ses associations locales. L'équipement structurant viendrait donc à travers à un autre moyen. En plus d'un gymnase, il y aurait ce que l'on appelle un auditorium et une salle à vocation culturelle bénéficiant à la commune qui reçoit l'équipement en dehors des heures d'ouverture pour les enfants.

Le choix a donc été fait d'un équipement de proximité pour les enfants et les associations, car dans l'avenir il y aura un collège à Pourrières qui fournira ces équipements structurants dont nous pourrions bénéficier en dehors des heures

scolaires. C'est un choix raisonnable qui a été fait il y a une dizaine d'années et qui a été tranché également en mars dernier.

**Mme DESCAMPS.**- Ma question n'a rien à voir avec la salle des sports. A-t-on prévu quelque chose pour la salle des fêtes ? Les auréoles au plafond m'inquiètent un peu. On en discute chaque année. Je ne critique aucunement, car je sais que le budget sera extrêmement important, qu'il s'agisse d'une destruction, d'une réfection, d'une réhabilitation ou d'une transformation, mais une étude a-t-elle été faite ? Y a-t-il un projet envisagé, ou une idée, ou une vision des choses ?

**M. LE MAIRE.**- Une seule chose existe dans le cadre de la feuille de route qui sera approuvée par les adjoints dans le domaine qui les concerne : l'obligation de mener une réflexion en 2020 pour produire un document de réflexion qui nous permette d'en discuter en conseil municipal en mars 2021. Rien d'autre n'est prévu dans le cadre du budget.

**M. MOENARD.**- S'il n'y a plus de questions, je propose de passer au vote sur le budget primitif 2020 de la commune.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 11, mise aux voix, est adoptée par 22 pour -  
o abstention - 5 contre (Mmes Descamps, Faubel, Perdriat, MM. Lebailly  
et Ruffin)***

Je vous remercie.

## **12. APUREMENT DU COMPTE 1069 AU BUDGET PRINCIPAL 2020 DE LA COMMUNE**

**M. MOENARD.**- Nous sommes en comptabilité M14 et, dans quelques années, nous passerons à une comptabilité M57. Il se profile un compte financier unique pour toutes les communes, quelles que soient les strates, alors qu'aujourd'hui les nomenclatures comptables et les plans comptables sont différents selon les strates communales. Ce qui vous est proposé ce soir est essentiellement de la comptabilité. C'est une histoire de comptes de charges et de produits qui « se baladent » et qu'il faut inscrire dans notre budget, mais c'est une opération qui ne générera aucun flux, aucun mandat, aucun titre. C'est une opération d'ordre non budgétaire.

**M. DUTHOY.**- C'est à la demande du trésorier. Pour apurer les comptes, nous sommes obligés de rééquilibrer, et il nous demande de faire des écritures d'ordre non budgétaire, qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie ou la comptabilité.

Cela permettra d'avoir une homogénéité de toutes les comptabilités des régions, des départements, des intercommunalités ou des communes. Cela se profile à 2022, mais le Trésor public demande d'ores et déjà aux collectivités de tout aligner pour que, lors du passage à la M57, tout soit en place. C'est une régularisation.

**M. MOENARD.**- Pour moins de 25 000 euros. C'est important. On n'en perçoit pas l'importance, puisque cela n'a pas d'impact dans la trésorerie, mais pour l'exactitude de la comptabilité nous vous proposons de l'inscrire dans le budget 2020.

J'espère que nous avons été clairs. Avez-vous des questions ? (*Pas de questions.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

### **13. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES – ANNEE 2020**

**M. MOENARD.**- Là aussi, c'est traditionnel. Un montant annuel de 500 euros, fixé par une circulaire, est alloué au prêtre affectataire des églises, mais cela aurait pu être à un agent si nous n'avions pas eu de prêtre. Cette indemnité (ce n'est pas un salaire) représente la surveillance réelle, physique et matérielle de l'église et des biens qui sont dans l'église. Ce n'est pas une subvention déguisée au culte, c'est une indemnité versée à une personne qui effectue un travail. Cette indemnité est proportionnelle au temps de présence. Je crois que M. le Maire vous a informés du prochain changement de curé de la paroisse. L'indemnité sera proratisée au temps passé.

**M. LE MAIRE.**- C'est une affectation du curé de Gonfaron sur la commune de Pourrières, et de notre prêtre sur la paroisse de Gonfaron. C'est un échange entre deux paroisses à la demande de l'évêque. Notre curé était là depuis onze ans. Il est communément admis que les curés changent de paroisse au bout de dix ans. C'est dans la logique des choses.

J'ai rencontré le curé de Gonfaron pour faire connaissance avec lui. Je pense qu'il va nous surprendre. Il chante à l'église avec sa guitare. C'est un ami d'enfance d'un de mes grands amis de la commune du Luc.

**M. MOENARD.**- Je vous propose de passer au vote sur cette indemnité fixée à 500 euros, s'il n'y a pas de questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

### **14. TRANSPORTS SCOLAIRES – AIDE AUX FAMILLES – COLLEGE/LYCEE – PARTICIPATION COMMUNALE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

**M. PRANGER.**- Pour mémoire, l'abonnement coûte 110 euros par an et par enfant. La participation du conseil communautaire est de l'ordre de 50 euros par an et par enfant. Depuis plusieurs années, le souhait de la commune a été que les familles ne supportent pas plus de 50 euros par an et par enfant. Comme nous l'avons validé l'an passé, je vous propose de maintenir la participation forfaitaire de la commune à 10 euros par an et par enfant.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

**15. TRANSPORTS SCOLAIRES – AIDE AUX FAMILLES – ECOLES ELEMENTAIRES – PARTICIPATION COMMUNALE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021**

**M. PRANGER.**- L'abonnement coûte également de 110 euros par an et par enfant, mais il n'y a pas de participation du conseil communautaire. Nous avons le même souhait de maintenir la participation des familles à hauteur de 50 euros. Je vous propose donc que, comme les années précédentes, la commune prenne en charge 60 euros par an et par enfant. C'est un point important pour les écoles élémentaires, car plus nous aurons de personnes qui utilisent les transports scolaires, moins nous aurons de circulation de véhicules. Dans le cadre de la transition écologique, ce ne serait pas plus mal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Je vous remercie.

**16. TRANSPORTS SCOLAIRES – AIDE AUX FAMILLES – COLLEGE/LYCEE – PRISE EN CHARGE DE L'ABONNEMENT COMBINE 2020-2021**

**M. PRANGER.**- L'abonnement combiné concerne les réseaux « Mouv en bus » et « Zou », pour les enfants scolarisés dans l'agglomération Provence Verte. Il coûte 30 euros par an et par enfant. Comme nous l'avions décidé l'an passé, je vous propose de maintenir la prise en charge de la commune à hauteur de 30 euros par an et par enfant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

Merci.

**M. LE MAIRE.**- Concernant ces trois dernières délibérations, le principe a été décidé depuis longtemps de faire en sorte que, quelle que soit la classe de l'enfant et quelle que soit sa destination, il puisse avoir un coût de transport de 50 euros par an.

**17. DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR STATUER SUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME RELEVANT DE L'ARTICLE L.422-7 DU CODE DE L'URBANISME**

**Mme FERNANDEZ.**- Il s'agit de désigner Mme Magali Péliissier pour statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les propriétés et terrains appartenant à M. le Maire ou à son entourage.

**M. LE MAIRE.**- Je ne participe pas au vote.

*(Sortie de M. le Maire.)*

**M. GALLAND.**- Le Code de l'urbanisme impose, pour les actes d'urbanisme (permis de construire, autorisation de travaux, etc.) qui concernent les proches du maire, c'est-à-dire ses ascendants, descendants et conjoint, de déléguer la signature à un autre membre du conseil municipal, en dehors de l'adjoint à l'urbanisme. Il est proposé que Magali Péliissier soit la signataire des futurs actes de la famille Bourlin, dont un est en cours d'instruction. Le maire ne participe donc pas au vote.

**M. MOENARD.**- Avez-vous des questions ? *(Pas de questions.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

***La délibération n° 17, mise aux voix, est adoptée par 22 pour - 5 abstentions (Mmes Descamps, Faubel, Perdriat, MM. Lebailly et Ruffin) - 0 contre***

Je vous remercie.

*(Retour de M. le Maire.)*

**M. LE MAIRE.**- Avant de lever la séance et de vous inviter au verre de l'amitié, ce que nous n'avons pas fait depuis très longtemps, je voudrais dire deux choses.

Premièrement, le prochain conseil municipal se tiendra le 6 juillet. Je souhaite que cela reste dans cette salle jusqu'à la rentrée de septembre. Nous verrons ensuite si les conditions nous permettent de retrouver l'hôtel de ville.

Deuxièmement, je tiens à remercier nos services et nos adjoints, anciens ou nouveaux, d'avoir travaillé sur le budget et d'avoir permis de le réajuster par rapport au début de l'année avec les circonstances que nous avons connues. Vous vous en ferez l'écho auprès de l'ensemble de nos services.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais remercier Boris, qui nous quitte au bout de trois ans de bons et loyaux services. Il a besoin de repos. Il rejoint le centre départemental de l'enfance de notre département. Je le remercie pour la qualité du travail qu'il a fait, et pour son engagement et son implication à nos côtés. Je vous propose de l'applaudir pour le remercier et lui souhaiter bonne chance.

*(Applaudissements.)*

Pour clôturer la séance, Muriel a une annonce à nous faire.

**Mme SUDRE**.- Chaque année a lieu le cross départemental des sapeurs-pompiers du Var, organisé par une caserne, avec entre 600 et 800 sapeurs-pompiers qui courent. En 2021, la caserne de Pourrières organisera ce cross départemental, qui sera support sélectif pour le cross national des sapeurs-pompiers. Cela aura lieu un samedi en novembre 2021 sur le magnifique site ??

Ce qui est atypique est que c'est organisé par une petite caserne, non par la taille, mais par l'effectif. Nous sommes très contents de pouvoir accueillir ce cross, et je vous invite à venir applaudir et supporter les sapeurs-pompiers en novembre 2021. Merci.

**M. LE MAIRE**.- Bravo à notre centre de secours et à toute l'équipe.

Je vous remercie pour la qualité des débats. Je vous souhaite une excellente soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures*

